



RCS : RENNES  
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1974 B 00153  
Numéro SIREN : 301 241 642  
Nom ou dénomination : LEPRINCE ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2012 sous le numéro de dépôt 3210680

3210680

**PROJET DE FUSION - ABSORPTION**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉES**

**la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS"**

Société Anonyme au capital de 150 000 Euros  
dont le siège social est situé à RENNES (35) - 1 rue d'Espagne  
immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 301 241 642  
représentée par Monsieur Thierry LEPRINCE, Président du Conseil  
d'Administration et Directeur Général de la Société, ayant tous pouvoirs à  
l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration  
en date du 10 SEPTEMBRE 2012.

Ci-après désignée la "**Société absorbante**"

**D'UNE PART,**

**ET**

**la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS"**

société à responsabilité limitée au capital social de 10 200 Euros  
dont le siège social est situé à RENNES (35) - 1C allée Ermangarde d'Anjou  
immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 482 044 468  
représentée par Monsieur Thierry LEPRINCE en qualité de Gérant  
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de  
l'assemblée générale ordinaire en date du 31 OCTOBRE 2012.

Ci-après désignée la "**Société absorbée**"

**D'AUTRE PART,**

Il a été arrêté en vue de la fusion de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" et de la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" par voie d'absorption de la seconde par la première, les conventions qui vont suivre réglant ladite fusion, laquelle est soumise aux conditions suspensives ci-après stipulées.

**Préalablement auxdites conventions, il a été exposé ce qui suit :**

En accord entre les parties, les présentes reliées par ASSEMBLACT empêchant toute substitution ou addition, sont ~~seulement~~ signées à la dernière page

30 SEP 2012  
743153

<b>EXPOSÉ</b>
---------------

## **I - CARACTÉRISTIQUES DES SOCIÉTÉS CONCERNÉES**

### **1. Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS"**

La Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" a été constituée sous forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration et immatriculée au RCS de RENNES le 12 AOÛT 1974 sous le numéro 301 241 642.

La Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" a pour activité l'exercice de la profession d'Expert-comptable.

Son capital social s'élève à 150 000 Euros divisé en 5 000 actions d'une valeur nominale de 30 Euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées, réparties comme suit :

- Monsieur Thierry LEPRINCE ..... 2 actions
- Société "DLH" ..... 3 497 actions
- Monsieur Daniel ROGUE ..... 52 actions
- Monsieur Hubert LE BAIL ..... 1 action
- Monsieur Fabrice PIAUD ..... 51 actions
- Monsieur Michel HALOUX ..... 50 actions
- SARL HOLD M ..... 1 107 actions
- SAS LM INVESTISSEMENTS ..... 2 actions
- CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS ..... 238 actions

### **2. Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS"**

La Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" a été constituée sous forme de SARL et immatriculée au RCS de QUIMPER le 24 DÉCEMBRE 2004 sous le numéro 480 015 759.

La Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" a pour activité l'exercice de la profession d'Expert-comptable.

Son capital social s'élève à 10 200 Euros divisé en 1 020 parts sociales d'une valeur nominale de 10 € chacune entièrement libérées, réparties comme suit :

- Société "DLH" ..... 676 parts sociales
- Société "LM INVESTISSEMENTS" ..... 2 parts sociales

- Société "HOLD M" ..... 340 parts sociales
- Monsieur Thierry LEPRINCE ..... 2 parts sociales

## **II - LIENS EN CAPITAL ENTRE LES DEUX SOCIÉTÉS**

Les Sociétés "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" et "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" sont sous contrôle commun, de la Société "DLH", Société par actions simplifiée au capital de 124 245,95 Euros dont le siège social est à RENNES (35) - 1 rue d'Espagne, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro RENNES 380 494 930.

## **III - MOTIF ET BUT DE LA FUSION**

La fusion-absorption de la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" par la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" s'inscrit dans le cadre d'une simplification et d'une rationalisation de l'organisation structurelle des activités des deux Sociétés sous contrôle de la Société "DLH" et vise à réduire les coûts de gestion et de fonctionnement du Groupe.

## **IV - MODALITÉS**

Les conditions et modalités de la fusion ont été déterminées d'un commun accord entre les parties sur la base des comptes des deux Sociétés arrêtés au 30 AVRIL 2012, date de clôture de leur dernier exercice social, dont une copie certifiée conforme est annexée aux présentes (annexe 1).

Les comptes de chaque Société ont été établis à la même date, selon des méthodes d'évaluation identiques.

Ils ont été approuvés par les assemblées générales ordinaires annuelles des deux sociétés le 31 OCTOBRE 2012.

L'évaluation retenue pour fixer la parité d'échange entre les titres des Sociétés "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" et "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" résulte d'une combinaison entre la comparaison des valorisations retenues dans le cadre des récentes transactions et la méthode de l'actif net réévalué.

Une déclaration annexée aux présentes (**annexe 2**) précise les méthodes d'évaluation utilisées et les éléments ayant permis de déterminer la parité d'échange qui ressort à 39 parts de la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" pour 5 actions de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS".

Par les présentes, les parties ont souhaité fixer les conditions et modalités de la fusion envisagée entre elles, en vertu de laquelle :

- la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" serait absorbée par la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" ;
- la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" apporterait à la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" l'intégralité de son actif ;
- la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" supporterait l'intégralité du passif de la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" ;
- la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" attribuerait en contrepartie aux associés de la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" des actions créées à titre d'augmentation de capital.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

## CONVENTION

### PREMIÈRE PARTIE - APPORT-FUSION PAR LA SOCIÉTÉ "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" A LA SOCIÉTÉ "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS"

Monsieur Thierry LEPRINCE, agissant au nom et pour le compte de la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS", en vue de la fusion à intervenir entre cette Société et la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport, ès qualité, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, à la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", ce qui est accepté au nom et pour son compte par Monsieur Thierry LEPRINCE, ès qualité, sous les mêmes conditions suspensives, de l'entière propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS", avec les résultats actif et passif des opérations faites depuis le 1<sup>er</sup> MAI 2012 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion.

Il est précisé que, conformément au règlement 2004-01 du 4 MAI 2004 du Comité de la Réglementation comptable, les apports seront évalués à leur valeur comptable à la date d'effet de la fusion.

## I - DÉSIGNATION DE L'ACTIF SOCIAL

L'actif apporté comprenait, à la date du 30 AVRIL 2012, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative (le patrimoine de la Société absorbée devant être dévolu à la Société absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de la réalisation définitive de la fusion), les biens et droits ci-après désignés, et évalués à leur valeur comptable :

### A - Actif immobilisé

	<b>Valeur brute</b>	<b>Amortissements Provisions</b>	<b>Valeur d'apport au 30.04.2012</b>
<u>Immobilisations incorporelles</u>			
Concessions, brevets, droits similaires	13 901 €	13 901 €	-
Fonds commercial	340 004 €		340 004 €
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>			<b>340 004 €</b>
<u>Immobilisations corporelles</u>			
Constructions	84 300 €	49 155 €	35 145 €
Autres immobilisations corporelles	35 753 €	34 757 €	995 €
<b>Total des immobilisations corporelles</b>			<b>36 140 €</b>
<u>Immobilisations financières</u>			
Autres immobilisations financières	2 540 €	-	2 540 €
<b>Total des immobilisations financières</b>			<b>2 540 €</b>

**B - Actif circulant**

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 30.04.2012
Encours de production de services	38 984 €	-	38 984 €
Clients comptes rattachés	340 216 €	32 737 €	307 480 €
Autres créances	23 672 €	-	23 672 €
Charges constatées d'avance	7 008 €		7 008 €
<b>Total de l'actif circulant (arrondi)</b>			<b>377 144 €</b>

**TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTÉS :**

- Actif immobilisé .....378 685 Euros
- Actif circulant .....377 144 Euros

**TOTAL : ..... 755 829 Euros**

Cette énumération n'a pas un caractère exhaustif, l'apport effectué à titre de fusion par la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" à la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" comprenant l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux existant à ce jour comme aussi ceux qui existeront au jour de la réalisation définitive de la fusion, sans exception, ni réserve.

**II - PASSIF TRANSMIS**

La Société absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place de la Société absorbée la totalité du passif de cette dernière au jour de la réalisation définitive de la fusion, sans exception, ni réserve.

Il est précisé qu'à la date retenue pour l'établissement des conditions de la fusion, à savoir le 30 AVRIL 2012, le passif de la Société absorbée comprenait :

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits..... 26 370 Euros
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....152 995 Euros
- Dettes fiscales et sociales .....144 676 Euros
- Autres dettes ..... 69 912 Euros
- Produits constatés d'avance ..... 47 451 Euros
- Concours bancaires courants..... 52 505 Euros
- Emprunts et dettes financières diverses .....124 055 Euros

**TOTAL : ..... 617 964 Euros**

### III - ACTIF NET APPORTÉ

1. Il résulte des évaluations ci-dessus que la valeur comptable de l'actif apporté par la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" dans le cadre de la fusion par absorption de cette dernière par la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" s'élève à la somme de 755 829 Euros pour un passif transmis de 617 964 Euros.

L'actif net apporté s'élève à la somme de : .....137 865 Euros

Le détail des éléments d'actif et de passif apportés figure en **annexe 3** aux présentes.

Il est également précisé que l'énumération figurant dans cette annexe est non limitative, la présente fusion devant constituer une transmission universelle des éléments d'actif et de passif composant le patrimoine de la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS".

Du seul fait de la réalisation de la fusion et de la transmission universelle du patrimoine de la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" qui en résultera, l'ensemble des actifs et passifs ainsi que des engagements hors bilan et sûretés qui y sont attachés, seront transférés à la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive de la fusion.

2. Il est également précisé que l'apport-fusion ne comprend aucun bien immobilier.

<b>DEUXIÈME PARTIE - PROPRIÉTÉ - JOUISSANCE</b>
---

La Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" sera propriétaire et prendra possession des biens et droits qui lui sont apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Jusqu'à ce jour, la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux.

Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important sans l'accord préalable de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS".

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1<sup>er</sup> MAI 2012 par la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la Société absorbante.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", ladite Société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront au jour de la réalisation définitive de la fusion.

A cet égard, le Gérant de la Société absorbée déclare qu'il n'a été fait depuis le 30 AVRIL 2012 aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

En particulier, le Gérant de la Société absorbée déclare qu'il n'a été pris, depuis le 30 AVRIL 2012 aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif immobilisé et qu'il n'a été procédé depuis cette date à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

## TROISIÈME PARTIE - CHARGES ET CONDITIONS

### **I - EN CE QUI CONCERNE LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE**

Les apports ci-dessus stipulés sont consentis et acceptés sous les conditions ordinaires de fait et de droit et aux charges et conditions suivantes, pour lesquelles Monsieur Thierry LEPRINCE, ès qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, engage la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", à savoir :

1°) La Société absorbante prendra les biens et droits apportés dans l'état où ils se trouveront lors de son entrée en jouissance, sans pouvoir exercer aucun recours contre la Société absorbée pour quelque motif que ce soit.

2°) La Société absorbante devra, à compter du jour de l'entrée en jouissance, exécuter tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres

risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés par la Société absorbée. Elle exécutera, notamment, comme la Société absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de la Société absorbée.

3°) La Société absorbante poursuivra tous les contrats de travail conclus avec la Société absorbée en application de l'article L 1224-1 du Code du Travail.

4°) La Société absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société absorbée.

5°) La Société absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de l'entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, loyers, taxes, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui grèvent ou pourront grever les biens apportés et qui seront inhérents à leur propriété ou à leur exploitation.

6°) La Société absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation des biens et droits apportés, et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

7°) La Société absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elles apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

8°) La Société absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la Société absorbée, dans les termes et conditions de son exigibilité où il est ou deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

9°) La société absorbante prendra en outre à sa charge, au-delà du passif effectif visé au paragraphe II de la Ière Partie ci-dessus, tous les engagements qui ont pu être contractés par la société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris hors bilan sous les rubriques ci-après :

- cautions, avals, garanties donnés par la société
- autres engagement donnés par les sociétés

## **II - EN CE QUI CONCERNE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE**

1°) Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires de fait et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.

2°) Monsieur Thierry LEPRINCE, Gérant de la Société absorbée, s'oblige, ès qualité, à fournir à la Société absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige notamment, et oblige la Société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

3°) Monsieur Thierry LEPRINCE oblige la Société absorbée à remettre et à livrer à la Société absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

4°) Monsieur Thierry LEPRINCE oblige également la Société absorbée à faire tout ce que nécessaire pour permettre à la Société absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la Société absorbée.

<p><b>QUATRIÈME PARTIE - RÉMUNÉRATION DES APPORTS EFFECTUÉS A LA SOCIÉTÉ "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" PAR LA SOCIÉTÉ "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS"</b></p>
--

1°) Conformément à la réglementation en vigueur relative aux opérations de restructuration intra-groupe, les apports seront réalisés aux valeurs nettes comptables. Il en ressort les éléments suivants :

- L'estimation totale des biens et droits apportés par la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" s'élève à la somme de 755 829 Euros ;
- Le passif pris en charge par la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" au titre de la fusion s'élève à la somme de 617 964 Euros ;
- Balance faite, la valeur nette des biens et droits apportés ressort à la somme de 137 865 Euros.

2°) En rémunération des apports faits au profit de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", il sera attribué aux associés de la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS", 44 actions nouvelles d'une valeur nominale de 30 Euros chacune, créées par la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" à titre d'augmentation de son capital pour un montant total de 1 320 Euros.

Les actions nouvelles, entièrement libérées, seront réparties entre les associés de la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" à raison de 5 actions de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" contre 39 parts de la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS".

La rémunération ci-dessus convenue correspond à la parité d'échange arrêtée de façon forfaitaire, en sorte qu'elle ne saurait être changée sauf assentiment mutuel des assemblées générales extraordinaires des deux Sociétés qui seront appelées à statuer sur l'opération, au motif que la consistance ou l'importance du patrimoine de l'une ou de l'autre Société, ayant servi à établir cette parité, aurait été modifiée depuis la date de référence utilisée pour établir la consistance des éléments d'actif et de passif.

Les actions nouvelles à créer par la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" seront soumises à toutes les dispositions statutaires de cette Société et porteront jouissance à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

La différence entre la valeur nette comptable des biens et droits apportés (soit 137 865 Euros) et la valeur nominale des actions qui seront créées par la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", absorbante, au titre de l'augmentation de capital susvisée (soit 1 320 Euros), égale à 136 545 Euros constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" et sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Le montant de cette prime de fusion est donné à titre indicatif, le montant définitif devant tenir compte de toutes imputations éventuelles. En particulier, en cas d'approbation de la fusion, la société absorbante pourra imputer sur la prime de fusion l'ensemble des frais, honoraires et droits occasionnés par la fusion.

## CINQUIÈME PARTIE - DÉCLARATIONS

Monsieur Thierry LEPRINCE, ès qualité, déclare :

### I - SUR LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE ELLE-MÊME

1°) Qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en état de faillite, de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.

2°) Qu'elle n'a contracté avec un tiers quelconque aucune interdiction de fabrication ou de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence.

3°) Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion.

### II - SUR LES BIENS APPORTÉS

1°) Que le patrimoine de la Société n'est menacé d'aucune confiscation ou d'aucune mesure d'expropriation.

2°) Que les éléments de l'actif apporté, au titre de la fusion, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant, ou gage quelconque autres que ceux énumérés en **annexe 4**, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la Société absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

## SIXIÈME PARTIE - CONDITIONS SUSPENSIVES

Les présents apports faits à titre de fusion sont soumis à la condition suspensive de l'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des associés de chacune des deux Sociétés.

La réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des procès-verbaux des décisions de l'assemblée générale extraordinaire de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" et de la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS".

## SEPTIÈME PARTIE - RÉGIME FISCAL

### **I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Monsieur Thierry LEPRINCE, ès qualité de représentant légal de la Société absorbée et de la Société absorbante, oblige celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les Sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

### **II - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prendra effet au 1<sup>er</sup> MAI 2012. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, de la Société absorbée depuis cette date jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, seront englobés dans le résultat imposable de la Société absorbante.

Monsieur Thierry LEPRINCE, Gérant de la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS", Société absorbée et Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", Société absorbante, déclare placer la présente fusion sous le régime spécial mentionné à l'article 210-A du Code Général des Impôts.

La présente fusion retenant les valeurs comptables au 30 AVRIL 2012 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la Société absorbée, la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", Société absorbante, conformément aux dispositions de l'article 210-A, 3 du Code Général des Impôts, reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la Société absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les

dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la Société absorbée.

En application de l'article 210 A du CGI, la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", Société absorbante prend les engagements suivants :

- a) La Société absorbante reprendra au passif de son bilan les provisions dont l'imposition est différée chez la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS", Société absorbée, et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion.
- b) La Société absorbante se substituera à la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS", Société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière.
- c) La Société absorbante calculera les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport ou des biens qui leur sont assimilés en application de l'article 210 A, 6 du Code Général des Impôts d'après la valeur que ces biens avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS", Société absorbée, à la date de prise d'effet de l'opération de fusion.
- d) La Société absorbante inscrira à son bilan, les éléments apportés autres que les immobilisations ou que les biens qui leur sont assimilés en application de l'article 210 A, 6 du Code Général des Impôts, pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS", Société absorbée. A défaut, la Société absorbante comprendra dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération de fusion, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la Société absorbée.
- e) La Société absorbante réintègrera dans ses bénéfices imposables, suivant les modalités et conditions prévues par l'article 210 A du Code Général des Impôts, les plus-values éventuellement dégagées lors de la fusion sur les biens amortissables. La cession d'un bien amortissable par la Société absorbante entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien, qui n'avait pas encore été réintégrée.

### **III - ENREGISTREMENT**

Le présent projet sera soumis à la formalité de l'enregistrement

Pour la perception des droits d'enregistrement, Monsieur Thierry LEPRINCE, Gérant de la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS", Société absorbée et Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société

"CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", Société absorbante, ès qualité, déclare que les Sociétés absorbante et absorbée sont des Sociétés françaises soumises à l'IS et qu'elles entendent se placer sous le régime fiscal de l'article 816 du Code Général des Impôts.

En conséquence, la présente fusion sera enregistrée au droit fixe de 375 Euros.

#### **IV - OBLIGATIONS DÉCLARATIVES**

Monsieur Thierry LEPRINCE, Gérant de la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS", Société absorbée et Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", Société absorbante, ès qualité, s'engage expressément :

- à joindre aux déclarations des Sociétés absorbée et absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code Général des Impôts ;
- en ce qui concerne la Société absorbante, à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.

#### **V - TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE**

Monsieur Thierry LEPRINCE, Gérant de la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS", Société absorbée et Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", Société absorbante, ès qualité, constate que la fusion emporte apport à une Société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code Général des Impôts. Par conséquent, les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société absorbante continuera la personne de la Société absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

La Société absorbante déclare qu'elle demandera le cas échéant, le remboursement du crédit de taxe déductible dont est titulaire la société absorbée, en application de la documentation administrative 3 D-1411.

<b>HUITIÈME PARTIE - DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE - REMISE D' ACTIONS - DÉLÉGATION</b>
--

**I - DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE**

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de la Société absorbée à la Société absorbante, la société absorbée se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion, c'est-à-dire à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de la Société absorbante qui constatera la réalisation de la fusion.

L'ensemble du passif de la Société absorbée devant être entièrement transmis à la Société absorbante, la dissolution de la Société absorbée, du fait de la fusion, ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

**II - ATTRIBUTION D' ACTIONS**

Les actions créées par la Société absorbante à titre d'augmentation de capital seront directement attribuées aux associés de la Société absorbée selon le rapport d'échange indiqué à la Quatrième Partie.

**III - DÉLÉGATION**

L'assemblée générale extraordinaire de la société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" appelée à statuer sur la fusion et à décider la dissolution de cette société, confèrera en tant que de besoin, à un ou plusieurs mandataires, les pouvoirs les plus étendus à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion et en conséquence de réitérer si besoin était, la transmission du patrimoine de la Société absorbée à la Société absorbante, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs, qui s'avèreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la Société absorbée et enfin de remplir toutes formalités et de faire toutes déclaration, en particulier d'établir et de signer la déclaration de régularité et de conformité prévue à l'article L236-6 du Code de Commerce.

<b>NEUVIEME PARTIE - DISPOSITIONS DIVERSES</b>
--

**I - FORMALITÉS**

1°) La Société absorbante remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.

2°) La Société absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

3°) La Société absorbante devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des Sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

4°) La Société absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

**II - REMISE DE TITRES**

Il sera remis à la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" à la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS".

**III - FRAIS**

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites seront à la charge exclusive de la Société absorbante qui s'y oblige.

**ANNEXE 1 - COMPTES AU 30 AVRIL 2012  
DES SOCIÉTÉS 'ATALANTE EXPERTISE CONSEILS' et 'CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS'**

Ermengarde d'Anjou  
nte Champeaux  
NNES

## COMPTES ANNUELS

***Atalante Expertise Conseils***

*1C Allée Ermengarde d'Anjou*

*ZAC Atalante Champeaux*

*35000 RENNES*

*02 99 50 10 38*

## BILAN ACTIF

<b>ACTIF</b>	Exercice N 30/04/2012 12			Exercice N-1 30/04/2011 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
al souscrit non appelé (I)						
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
is d'établissement						
is de développement						
ncessions, Brevets et droits similaires	13 901	13 901				
ids commercial (1)	340 004		340 004	340 004		
tres immobilisations incorporelles						
ances et acomptes						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
ains						
structions	84 300	49 155	35 145	42 167	-7 022	-16.6%
allations techniques Matériel et outillage						
res immobilisations corporelles	35 753	34 757	995	1 075	-79	-7.3%
obilisations en cours						
ances et acomptes						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>						
icipations mises en équivalence						
res participations						
ances rattachées à des participations						
res titres immobilisés						
s						
res immobilisations financières	2 540		2 540	2 540		
<b>TOTAL II</b>	<b>476 498</b>	<b>97 814</b>	<b>378 685</b>	<b>385 786</b>	<b>-7 102</b>	<b>-1.8%</b>
<b>STOCKS ET EN COURS</b>						
ières premières, approvisionnements						
ours de production de biens						
ours de production de services	38 984		38 984	42 394	-3 410	-8.0%
uits intermédiaires et finis						
chandises						
es et acomptes versés sur commandes						
<b>PRELEVEMENTS (3)</b>						
nts et Comptes rattachés	340 216	32 737	307 480	354 493	-47 013	-13.2%
es créances	23 672		23 672	25 540	-1 868	-7.3%
ital souscrit - appelé, non versé						
s mobilières de placement						
ibilités						
s constatées d'avance (3)	7 008		7 008	5 560	1 448	26.0%
<b>TOTAL III</b>	<b>409 881</b>	<b>32 737</b>	<b>377 144</b>	<b>427 986</b>	<b>-50 842</b>	<b>-11.8%</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
os de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>BALAN GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>886 379</b>	<b>130 551</b>	<b>755 829</b>	<b>813 772</b>	<b>-57 944</b>	<b>-7.1%</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

28 941

## BILAN PASSIF

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
	30/04/2012	12	30/04/2011	12	Euros	%
Capital (Dont versé : 10 200)	10 200		10 200			
Primes d'émission, de fusion, d'apport						
Ecarts de réévaluation						
<b>RESERVES</b>						
Réserve légale	1 002		1 002			
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves	84 669		56 329		28 340	50.3
Report à nouveau						
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	41 994		28 340		13 653	48.1
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
<b>TOTAL I</b>	137 865		95 871		41 994	43.8
Produit des émissions de titres participatifs						
Avances conditionnées						
<b>TOTAL II</b>						
Provisions pour risques						
Provisions pour charges						
<b>TOTAL III</b>						
<b>DETTES FINANCIERES</b>						
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts auprès d'établissements de crédit	26 370		104 774		-78 404	-74.8
Concours bancaires courants	52 505		62 821		-10 316	-16.4
Emprunts et dettes financières diverses	124 055		119 215		4 840	4.0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			3 968		-3 968	-100.0
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	152 995		164 621		-11 626	-7.0
Dettes fiscales et sociales	144 676		133 970		10 706	7.9
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes	69 912		69 912			
Produits constatés d'avance (1)	47 451		58 621		-11 170	-19.0
<b>TOTAL IV</b>	617 964		717 901		-99 938	-13.9
Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	755 829		813 772		-57 944	-7.1

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

612 529

691 554

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/04/2012 12			Exercice N-1 30/04/2011 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Reception vendue de Biens							
Reception vendue de Services	366 973		366 973	365 033		1 941	0.5%
<b>DIFFERENCE D'AFFAIRES NET</b>	<b>366 973</b>		<b>366 973</b>	<b>365 033</b>		<b>1 941</b>	<b>0.5%</b>
Reception stockée			-3 410	12 832		-16 242	-126.5%
Reception immobilisée							
Dotations d'exploitation							
Dotations sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			15 348	1 115		14 233	NS
Dotations sur produits			118 117	46 472		71 645	154.1%
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			<b>497 029</b>	<b>425 452</b>		<b>71 577</b>	<b>16.8%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>							
Ventes de marchandises							
Reception de stock (marchandises)							
Ventes de matières premières et autres approvisionnements							
Reception de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Dotations sur achats et charges externes *			144 293	95 366		48 927	51.3%
Dotations sur impôts, taxes et versements assimilés			12 096	4 998		7 098	142.0%
Dotations sur salaires et traitements			160 728	149 593		11 135	7.4%
Dotations sur charges sociales			54 009	53 417		592	1.1%
Dotations sur amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 098	9 299		-1 201	-12.9%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			9 371	19 277		-9 906	-51.3%
Dotations sur provisions							
Dotations sur autres charges			46 823	52 117		-5 294	-10.1%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			<b>435 417</b>	<b>384 066</b>		<b>51 351</b>	<b>13.3%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>61 612</b>	<b>41 386</b>		<b>20 226</b>	<b>48.8%</b>
<b>PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Bénéfice supporté ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/04/2012	12	30/04/2011	12
			Euros	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Preuves sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL V</b>				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	9 091	10 528	-1 437	-13.6
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL VI</b>	9 091	10 528	-1 437	-13.6
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	-9 091	-10 528	1 437	13.6
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	52 521	30 857	21 664	70.2
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	537	1 543	-1 007	-65.2
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Preuves sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>TOTAL VII</b>	537	1 543	-1 007	-65.2
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	551	0	551	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>TOTAL VIII</b>	551	0	551	NS
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	-14	1 543	-1 557	-100.9
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	10 513	4 060	6 453	158.9
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	497 565	426 995	70 570	16.5
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	455 572	398 655	56 917	14.2
<b>BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	41 994	28 340	13 653	48.1

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

**ANNEXE DU 01/05/2011 AU 30/04/2012**

***Atalante Expertise Conseils***

*1C Allée Ermengarde d'Anjou*

*ZAC Atalante Champeaux*

*35000 RENNES*

*02 99 50 10 38*

**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -****Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
<b>Postes d'immobilisations incorporelles</b>			
<b>TOTAL</b>	353 905		
Immobilisations générales agencements aménagements des constructions	84 300		
Immobilisations générales agencements aménagements divers	1 788		996
Immobilisations de bureau et informatique, Mobilier	32 969		
<b>TOTAL</b>	119 057		996
Autres immobilisations financières	2 540		
<b>TOTAL</b>	2 540		
<b>TOTAL GENERAL</b>	475 502		996

# ANNEXE

Exercice du 01/05/2011 au 30/04/2012

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
mobilisations incorporelles TOTAL			353 905	353 905
ns générales agencements aménagements constr.			84 300	84 300
ns générales agencements aménagements divers			2 784	2 784
le bureau et informatique, Mobilier			32 969	32 969
TOTAL			120 053	120 053
es immobilisations financières			2 540	2 540
TOTAL			2 540	2 540
TOTAL GENERAL			476 498	476 498

## Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
mobilisations incorporelles TOTAL	13 901			13 901
ns générales agencements aménagements constr.	42 133	7 022		49 155
ns générales agencements aménagements divers	1 788	1		1 788
le bureau et informatique, Mobilier	31 894	1 075		32 969
TOTAL	75 815	8 098		83 913
TOTAL GENERAL	89 716	8 098		97 814

Utilisation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
rales agenc.aménag.constr.	7 022				
rales agenc.aménag.divers	1				
le bureau informatique mobilier	1 075				
TOTAL	8 098				
TOTAL GENERAL	8 098				

## Etat des provisions

pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
s clients	38 655	9 371	15 288		32 737
TOTAL	38 655	9 371	15 288		32 737
TOTAL GENERAL	38 655	9 371	15 288		32 737
ions et reprises					
dotation		9 371	15 288		

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
immobilisations financières	2 540		2 540
douteux ou litigieux	28 941	0	28 941
créances clients	311 275	311 275	
sur la valeur ajoutée	14 839	14 839	
autres divers	8 833	8 833	
provisions constatées d'avance	7 008	7 008	
<b>TOTAL</b>	<b>373 437</b>	<b>341 956</b>	<b>31 481</b>

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
dettes et dettes de crédit à 1 an maximum à l'origine	52 528	52 528		
dettes et dettes de crédit à plus de 1 an à l'origine	26 347	20 912	5 435	
dettes fournisseurs et comptes rattachés	152 995	152 995		
dettes bancaires et comptes rattachés	54 245	54 245		
dettes sociales et autres organismes sociaux	20 736	20 736		
dettes sur les bénéficiaires	5 653	5 653		
dettes sur la valeur ajoutée	62 239	62 239		
impôts taxes et assimilés	1 803	1 803		
dettes de sociétés et associés	124 055	124 055		
dettes fiscales	69 912	69 912		
provisions constatées d'avance	47 451	47 451		
<b>TOTAL</b>	<b>617 964</b>	<b>612 529</b>	<b>5 435</b>	
dettes remboursées en cours d'exercice	78 332			

**Composition du capital social**

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES		676			676

**Créances immobilisées**

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

**Dépréciation des créances**

(PCG Art.531-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

**ANNEXE**

Exercice du 01/05/2011 au 30/04/2012

**roduits à recevoir**

Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	162 956
<b>Total</b>	<b>162 956</b>

**harges à payer**

Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	223
Emprunts et dettes financières diverses	4 840
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 323
Dettes fiscales et sociales	44 606
<b>Total</b>	<b>122 992</b>

**harges et produits constatés d'avance**

Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 008
<b>Total</b>	<b>7 008</b>
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	47 451
<b>Total</b>	<b>47 451</b>

**ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -****ettes garanties par des sûretés réelles**

Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

**ngagements financiers**

Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

**Engagements donnés****Engagements reçus**

**Engagement en matière de pensions et retraites**

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -****Transferts de charges**

(PCG Art. 531-2/14)

**SOMMAIRE**

page

**REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5

**COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**

Etat des immobilisations	5
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	6
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Créances immobilisées	7
Dépréciation des créances	7
Produits à recevoir	8
Charges à payer	8
Charges et produits constatés d'avance	8

**ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**

Dettes garanties par des sûretés réelles	8
Montant des engagements financiers	8
Engagement en matière de pensions et retraites	9

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Transferts de charges	9
-----------------------	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

# BILAN ACTIF

<b>ACTIF</b>	Exercice N 30/04/2012 12			Exercice N-1 30/04/2011 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, Brevets et droits similaires	161 337	159 653	1 685	9 529	7 845	82.3:
Fonds commercial (1)	442 505		442 505	442 505		
Autres immobilisations incorporelles						
Vances et acomptes						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions	166 012	154 580	11 432	28 033	16 601	59.2:
Installations techniques Matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	369 838	276 268	93 570	82 056	11 514	14.0:
Immobilisations en cours						
Vances et acomptes						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	709 371		709 371	628 446	80 925	12.8:
Créances rattachées à des participations	17 850		17 850		17 850	
Autres titres immobilisés						
Bonds						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL II</b>	<b>1 866 914</b>	<b>1 590 501</b>	<b>1 276 413</b>	<b>1 190 569</b>	<b>85 844</b>	<b>7.2</b>
<b>STOCKS ET EN COURS</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services	380 987		380 987	302 318	78 669	26.0:
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Vances et acomptes versés sur commandes						
<b>AVANCES (3)</b>						
Comptes et Comptes rattachés	3 044 361	545 234	2 499 127	2 739 868	240 741	8.7:
Autres créances	434 330		434 330	376 426	57 903	15.3:
Capital souscrit - appelé, non versé						
Autres mobilières de placement				1 115	1 115	100.0:
Disponibilités	13 319		13 319	9 390	3 929	41.8:
Vances constatées d'avance (3)	60 269		60 269	96 402	36 133	37.4:
<b>TOTAL III</b>	<b>3 933 266</b>	<b>545 234</b>	<b>3 388 032</b>	<b>3 525 519</b>	<b>137 487</b>	<b>3.9</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Vances de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>5 800 180</b>	<b>1 135 735</b>	<b>4 664 445</b>	<b>4 716 088</b>	<b>51 643</b>	<b>1.1</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

17 850

760 301

# BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/04/2012	12	30/04/2011	12
			Euros	%
Capital (Dont versé : 150 000)	150 000	150 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
<b>RESERVES</b>				
Réserve légale	15 000	15 000		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 182 764	1 129 053	53 711	4.7
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	<b>380 215</b>	<b>153 733</b>	<b>226 482</b>	<b>607.98</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL I</b>	<b>1 727 978</b>	<b>1 347 764</b>	<b>380 215</b>	<b>28.2</b>
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL II</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL III</b>				
<b>DETTES FINANCIERES</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès d'établissements de crédit	181 469	107 232	74 237	69.2
Concours bancaires courants	288 076	831 671	543 596	65.3
Emprunts et dettes financières diverses	64	139 229	139 166	99.9
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	315 635	272 791	42 845	15.7
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	248 214	149 380	98 834	66.1
Dettes fiscales et sociales	1 266 164	1 469 935	203 771	13.8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	497 465	241 388	256 076	106.0
Produits constatés d'avance (1)	139 381	156 698	17 317	11.0
<b>TOTAL IV</b>	<b>2 936 467</b>	<b>3 368 324</b>	<b>431 858</b>	<b>12.8</b>
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>4 664 445</b>	<b>4 716 088</b>	<b>51 643</b>	<b>1.1</b>

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 830 066

3 229 095

# COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/04/2012 12			Exercice N-1 30/04/2011 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>ITS D'EXPLOITATION (1)</b>							
entes de marchandises							
duction vendue de Biens							
duction vendue de Services	3 664 865		3 664 865	3 701 231		36 366	0.9
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>3 664 865</b>		<b>3 664 865</b>	<b>3 701 231</b>		<b>36 366</b>	<b>0.9</b>
duction stockée			78 669	41 652		37 017	88.8
duction immobilisée							
ventions d'exploitation							
prises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			45 238	20 706		24 532	118.4
res produits			156 698	145 335		11 363	7.8
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			<b>3 945 470</b>	<b>3 988 924</b>		<b>43 454</b>	<b>0.9</b>
<b>ES D'EXPLOITATION (2)</b>							
ats de marchandises							
riation de stock (marchandises)							
ats de matières premières et autres approvisionnements							
riation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
res achats et charges externes *			935 580	651 150		284 430	43.6
ôts, taxes et versements assimilés			118 049	104 304		13 745	13.1
ires et traitements			1 511 976	1 802 824		290 847	16.1
rges sociales			758 497	745 924		12 573	1.6
ations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			56 851	54 147		2 704	4.9
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			150 474	153 550		3 076	2.0
ations aux provisions							
res charges			158 701	185 312		26 611	14.3
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			<b>3 690 429</b>	<b>3 697 212</b>		<b>7 083</b>	<b>0.1</b>
<b>RESULTEAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>255 041</b>	<b>291 712</b>		<b>36 671</b>	<b>10.6</b>
<b>PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>							
éfice attribué ou perte transférée (III)							
upportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

12 225  
57 261

# COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/04/2012	12	30/04/2011	12	Euros	%
<b>TS FINANCIERS</b>						
Produits financiers de participations (3)				2 162	2 162	100.0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Intérêts et produits assimilés (3)	173 162		2 081		171 081	NS
Provisions sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL V</b>	173 162		4 243		168 919	NS
<b>TS FINANCIERES</b>						
Charges aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	38 965		46 521		7 556	16.2
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL VI</b>	38 965		46 521		7 556	16.2
<b>TOTAL FINANCIER (V-VI)</b>						
	134 197		42 278		161 475	487.4
<b>TOTAL COURANT AVANT IMPOTS (I-II-III-IV-V-VI)</b>						
	389 538		169 424		220 114	129.9
<b>TS EXCEPTIONNELS</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 215		148 639		136 424	91.7
Produits exceptionnels sur opérations en capital	304 000				304 000	
Provisions sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>TOTAL VII</b>	316 215		148 639		167 576	142.7
<b>TS EXCEPTIONNELLES</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	57 321		247 396		190 076	76.8
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	218 392				218 392	
Charges aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>TOTAL VIII</b>	275 713		247 396		28 316	11.4
<b>TOTAL EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>						
	40 503		98 757		139 260	141.0
<b>Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)</b>						
Impôts sur les bénéfices (X)	49 826		16 966		32 860	193.6
<b>TOTAL PRODUITS (I-III+V+VII)</b>						
	4 434 847		4 061 806		373 041	9.1
<b>TOTAL DES CHARGES (II-IV-VI-VIII+IX+X)</b>						
	4 054 632		4 008 095		46 537	1.1
<b>BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>						
	380 215		53 711		326 504	607.8

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

167 450  
21 960

CABINET LEPRINCE ET ASSOCIES

**ANNEXE DU 01/05/2011 AU 30/04/2012**

***CABINET LEPRINCE ET ASSOCIES***

*1 Rue d'Espagne*

*BP 70131*

*35201 Rennes Cedex 2*

*02 99 50 00 36*

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 664 445.16 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 664 865.37 Euros et dégageant un bénéfice de 380 214.86 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/05/2011 au 30/04/2012 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

## **POINTS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

(Code de Commerce Art. R 123-196 3°)

La société a procédé au rachat de 208 de ses propres actions.

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(Code de Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## **COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

# ANNEXE

Exercice du 01/05/2011 au 30/04/2012

## Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Postes d'immobilisations incorporelles	603 843		
Postes générales agencements aménagements des constructions	166 012		
Postes générales agencements aménagements divers	130 453		
Postes de transport			18 951
Postes de bureau et informatique, Mobilier	195 466		24 969
<b>TOTAL</b>	<b>491 930</b>		<b>43 920</b>
Participations	629 561		316 052
<b>TOTAL</b>	<b>629 561</b>		<b>316 052</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 725 334</b>		<b>359 972</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Immobilisations incorporelles			603 843	603 843
Postes générales agencements aménagements constr.			166 012	166 012
Postes générales agencements aménagements divers			130 453	130 453
Postes de transport			18 951	18 951
Postes de bureau et informatique, Mobilier			220 435	220 435
<b>TOTAL</b>			<b>535 850</b>	<b>535 850</b>
Participations		218 392	727 221	727 221
<b>TOTAL</b>		<b>218 392</b>	<b>727 221</b>	<b>727 221</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>218 392</b>	<b>1 866 914</b>	<b>1 866 914</b>

## Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	151 808	7 845		159 653
Postes générales agencements aménagements constr.	137 979	16 601		154 580
Postes générales agencements aménagements divers	84 452	13 546		97 997
Postes de transport		994		994
Postes de bureau et informatique, Mobilier	159 411	17 866		177 277
<b>TOTAL</b>	<b>381 842</b>	<b>49 007</b>		<b>430 848</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>533 650</b>	<b>56 851</b>		<b>590 501</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles	7 845				
Postes générales agenc. aménag. constr.	16 601				
Postes générales agenc. aménag. divers	13 546				
Postes de transport	994				
Postes de bureau informatique mobilier	17 866				
<b>TOTAL</b>	<b>49 007</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>56 851</b>				

# ANNEXE

Exercice du 01/05/2011 au 30/04/2012

## Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Provisions sur clients	399 391	150 474	4 632		545 234
<b>TOTAL</b>	399 391	150 474	4 632		545 234
<b>TOTAL GENERAL</b>	399 391	150 474	4 632		545 234
<b>Provisions et reprises</b>					
Provision sur exploitation		150 474	4 631		

## Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	17 850	17 850	
Créances douteuses ou litigieuses	760 301	0	760 301
Créances clients	2 284 060	2 284 060	
Créances à valeur ajoutée	39 556	39 556	
Créances associées	241 652	241 652	
Créances divers	153 122	153 122	
Créances constatées d'avance	60 269	60 269	
<b>TOTAL</b>	3 556 810	2 796 509	760 301

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes et crédits à 1 an maximum à l'origine	288 284	288 284		
Dettes et crédits à plus de 1 an à l'origine	181 260	74 924	89 120	17 217
Dettes sur titres et comptes rattachés	248 214	248 214		
Dettes sur comptes rattachés	472 619	472 619		
Dettes sociales et autres organismes sociaux	233 189	233 189		
Dettes des bénéficiaires	29 131	29 131		
Dettes à valeur ajoutée	531 225	531 225		
Dettes associées	64	0	64	
Dettes diverses	497 465	497 465		
Dettes constatées d'avance	139 381	139 381		
<b>TOTAL</b>	2 620 832	2 514 431	89 184	17 217
Dettes souscrites en cours d'exercice	146 000			
Dettes remboursées en cours d'exercice	71 869			

## Composition du capital social

(Code de Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	30.0000	5 000			5 000

## Valuation des immobilisations corporelles

(Code de Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Evaluation des amortissements**

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Mat. info & mobilier de bureau	Linéaire ou Dégressif	3 à 5 ans

**Titres immobilisés**

(PCG Art. 531-2/21 et 532-6)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

**Evaluation des produits et en cours**

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 531-2)

Les encours de production ont été évalués au prix de vente

**Evaluation des créances et des dettes**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Dépréciation des créances**

(PCG Art.531-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

**Produits à recevoir**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	648 324
Autres créances	32 351
Total	680 675

**ANNEXE**

Exercice du 01/05/2011 au 30/04/2012

**Charges à payer**

Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 634
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 047
Dettes fiscales et sociales	529 520
Autres dettes	42 748
<b>Total</b>	<b>643 949</b>

**Charges et produits constatés d'avance**

Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	60 269
<b>Total</b>	<b>60 269</b>
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	139 381
<b>Total</b>	<b>139 381</b>

**COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Rémunération des dirigeants**

Code du Commerce Art. 123-196; PCG Art. 531-3, 532-11, 532-12)

Le montant des rémunérations allouées au cours de l'exercice aux organes de direction et d'administration n'est pas fourni.

Il conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

**Effectif moyen**

Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 531-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	6	
Agents de maîtrise et techniciens	35	
<b>Total</b>	<b>41</b>	

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -****Engagement en matière de pensions et retraites**

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

Un contrat d assurance pour la prise en charge des indemnités de fin de carrière a été conclu en 2004

**Droit individuel à la formation**

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 30/04/2012 , le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de xxxxxx heures, la valeur correspondante est estimée à 27 282 euros.

**SOMMAIRE**

Faits caractéristiques de l'exercice	page 5
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des amortissements	8
Titres immobilisés	8
Evaluations des produits et en cours	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Dépréciation des créances	8
Produits à recevoir	8
Charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	9
<b>COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
Rémunération des dirigeants	9
Ventilation de l'effectif moyen	9
<b>ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Engagement en matière de pensions et retraites	10
Droit individuel à la formation	10
Liste des filiales et participations	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE 2 - MÉTHODE D'ÉVALUATION - PARITÉ D'ÉCHANGE

Afin d'établir la parité d'échange de la fusion des Sociétés "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" et "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" par absorption de la seconde par la première, il a été retenu une valorisation de ces Sociétés selon une comparaison avec les valorisations retenues dans le cadre des récentes transactions et la méthode de l'actif net réévalué, en prenant pour référence les comptes de l'exercice clos le 30 AVRIL 2012.

Dans le cadre de cette méthode, la valeur du fonds de commerce des Sociétés a été réévaluée sur la base de 85 % de leur chiffre d'affaires H.T. tel que ressortant des comptes consolidés internes au Groupe sous contrôle de la Société "DLH".

⇒ La Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" a ainsi été évaluée comme suit :

- Comparaison avec les récentes transactions :

Valeur de la Société comprise entre 3 260 000 Euros et 5 000 000 Euros selon les cessions

- Méthode de l'actif net réévalué :

Capitaux propres au 30 AVRIL 2012 1 728 000 Euros

Distribution postérieure au 30 AVRIL 2012 - 400 000 Euros

Valeur du fonds de commerce  
(85 % du chiffre d'affaires égal à 3 523 000 Euros) + 3 000 000 Euros

Valeur nette comptable du fonds de commerce - 548 000 Euros

---

3 780 000 Euros

- Valeur retenue dans le cadre de la fusion 3 900 000 Euros  
Valeur unitaire de l'action 780 Euros

⇒ La Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" a été évaluée comme suit :

- Comparaison avec les récentes transactions :  
Valeur de la Société fixée à 1 Euro pour une transaction  
(jugée non pertinente) et 102 000 Euros pour l'autre

- Méthode de l'actif net réévalué :

Capitaux propres au 30 AVRIL 2012	138 000 Euros
Valeur du fonds de commerce (85 % du chiffre d'affaires égal à 350 000 Euros)	298 000 Euros
Valeur nette comptable du fonds de commerce	376 140 Euros
	<hr/>
	60 000 Euros
- Valeur retenue dans le cadre de la fusion	102 000 Euros
Valeur unitaire de la part	100 Euros

Sur la base de ces évaluations, la parité d'échange a été fixée à 39 parts de la Société "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" pour 5 actions de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS".

**ANNEXE 3 - DÉTAIL DE L'ACTIF ET DU PASSIF DES SOCIÉTÉS  
"ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" et "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS"  
AU 30 AVRIL 2012**

## DETAIL BILAN ACTIF

<b>ACTIF</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Ecart N / N-1</b>	
	30/04/2012	12	30/04/2011	12
			<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>CESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES</b>				
20500000 LOGICIELS	13 901	13 902	-1	-0.0
28050000 AMORT.LOGICIEL	-13 901	-13 902	1	0.0
<b>FONDS COMMERCIAL</b>	<b>340 004</b>	<b>340 004</b>		
20700000 FONDS COMMERCIAL	340 004	340 004		
<b>INSTALLATIONS</b>	<b>35 145</b>	<b>42 167</b>	<b>-7 022</b>	<b>-16.6</b>
21350000 AGENCEMENTS CONSTRUCTIONS	84 300	84 300		
28135000 AMORT INSTALLATIONS	-49 155	-42 133	-7 022	-16.6
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>995</b>	<b>1 075</b>	<b>-79</b>	<b>-7.3</b>
21810000 AGENCEMENTS CONST EN LOC	2 784	1 788	996	55.7
21830000 MATERIEL DE BUREAU	26 567	26 567		
21840000 MOBILIER DE BUREAU	6 402	6 402		
28181000 AMORT INSTALLATION EN LOC	-1 788	-1 788	-1	-0.0
28183000 AMORT MATERIEL DE BUREAU	-26 567	-25 492	-1 075	-4.2
28184000 AMORT MOBILIER DE BUREAU	-6 402	-6 402		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>2 540</b>	<b>2 540</b>		
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	2 540	2 540		
<b>TOTAL II</b>	<b>378 685</b>	<b>385 786</b>	<b>-7 102</b>	<b>-1.8</b>
<b>COURS DE PRODUCTION DE SERVICES</b>	<b>38 984</b>	<b>42 394</b>	<b>-3 410</b>	<b>-8.0</b>
34510000 PREST.SERVICES EN COURS	38 984	42 394	-3 410	-8.0
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>307 480</b>	<b>354 493</b>	<b>-47 013</b>	<b>-13.2</b>
41100100 CLIENTS	148 319	129 455	18 864	14.5
41600000 CLIENTS DOUTEUX	28 941	38 436	-9 495	-24.7
41810000 CLIENTS	162 956	225 256	-62 301	-27.6
49100000 PROVISIONS S/CREANCE DOUT	-32 737	-38 655	5 918	15.3
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>23 672</b>	<b>25 540</b>	<b>-1 868</b>	<b>-7.3</b>
40100100 FOURNISSEURS	109	468	-359	-76.6
44566000 TVA DEDUCT S/ACH & FRAIS	3 190	2 983	208	6.9
44586000 TVA FACTURES A RECEVOIR	11 649	13 365	-1 717	-12.8
46710000 DEBIT-CREDIT	8 724	8 724		
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>7 008</b>	<b>5 560</b>	<b>1 448</b>	<b>26.0</b>
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVCE	7 008	5 560	1 448	26.0
<b>TOTAL III</b>	<b>377 144</b>	<b>427 986</b>	<b>-50 842</b>	<b>-11.8</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>755 829</b>	<b>813 772</b>	<b>-57 944</b>	<b>-7.1</b>

## DETAIL BILAN PASSIF

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
	30/04/2012	12	30/04/2011	12	Euros	%
<b>TOTAL</b>	<b>127 865</b>	<b>95 871</b>	<b>41 994</b>	<b>43.8</b>		
ITAL	10 200	10 200				
10100000 CAPITAL	10 200	10 200				
RESERVE LEGALE	1 002	1 002				
10610000 RESERVE LEGALE	1 002	1 002				
RESERVES	84 669	56 329	28 340	50.3		
10680000 AUTRES RESERVES	84 669	56 329	28 340	50.3		
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	41 994	28 340	13 653	48.1		
<b>EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>26 370</b>	<b>104 774</b>	<b>-78 404</b>	<b>-74.8</b>		
16420000 EMPRUNT CA N°8504	2 234	15 379	-13 146	-85.4		
16421000 EMPRUNT CA N°8288	9 572	65 911	-56 339	-85.4		
16422000 EMPRUNT 5028	14 542	23 389	-8 847	-37.8		
16884000 INTERETS COURUS S/EMPRUNT	23	95	-72	-75.7		
<b>COURS BANCAIRES COURANTS</b>	<b>52 505</b>	<b>62 821</b>	<b>-10 316</b>	<b>-16.4</b>		
51216000 CREDIT AGRICOLE	52 305	62 621	-10 316	-16.4		
51860000 INTERETS DECOUVERT	200	200				
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES</b>	<b>124 055</b>	<b>119 215</b>	<b>4 840</b>	<b>4.0</b>		
45500000 COMPTE COURANT DLH	119 215	114 343	4 872	4.2		
45580000 ASSOCIES INTERETS COURUS	4 840	4 872	-32	-0.6		
<b>COMMANDES EN COURS ET ACOMPTES RECUS</b>		<b>3 968</b>	<b>-3 968</b>	<b>-100.0</b>		
41910000 CLIENTS AV.A ETABLIR		3 968	-3 968	NS		
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>152 995</b>	<b>164 621</b>	<b>-11 626</b>	<b>-7.0</b>		
40100100 FOURNISSEURS	79 672	75 479	4 193	5.5		
40810000 FACTURES A RECEVOIR	73 323	89 142	-15 820	-17.7		
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	<b>144 676</b>	<b>133 970</b>	<b>10 706</b>	<b>7.9</b>		
42100000 REMUNERATIONS DUES	21 756	21 302	454	2.1		
42820000 PROVISION CONGES PAYES	19 277	15 632	3 644	23.3		
42860000 PERSONNEL DETTES PROVIS	13 213	10 436	2 777	26.6		
43100000 SECURITE SOCIALE	4 805	3 881	924	23.8		
43732000 CAISSE DE RETRAITE EMPLOY	1 294	1 340	-46	-3.4		
43740000 ASSEDIC	3 593	3 593				
43750000 PREVOYANCE AXA	128	55	73	131.5		
43860000 ORGAN SOC CHARGES A PAYER	10 917	10 427	490	4.7		
44400000 IMPOT SOCIETE	5 653	3 285	2 368	72.0		
44550000 TVA A PAYER	6 195	3 622	2 573	71.0		
44571000 TVA COLLECTEE	29 339	22 233	7 106	31.9		
44587000 TVA FACTURES A ETABLIR	26 705	36 265	-9 560	-26.3		
44702000 TAXE APPRENTISSAGE	333	360	-27	-7.4		
44703000 FORMATION CONTINUE	269	339	-69	-20.5		
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	1 200	1 200				
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>69 912</b>	<b>69 912</b>				
41100100 CLIENTS	1 911	1 911				
46720000 AUTRES COMPTES CREDITEURS	68 000	68 000				

## DETAIL BILAN PASSIF

<b>PASSIF</b>	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/04/2012 12	30/04/2011 12	Euros	%
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	47 451	58 621	-11 170	-19.0
48700000 PRODUITS CONST.AVANCE	47 451	58 621	-11 170	-19.0
<b>TOTAL IV</b>	617 964	717 901	-99 938	-13.9
<b>TOTAL GENERAL</b>	755 829	813 772	-57 944	-7.1

**ANNEXE 4 - ÉTAT DES INSCRIPTIONS DES SOCIÉTÉS  
"ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" et "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS"**

## DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1	
	30/04/2012	12	30/04/2011	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
CESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	1 685		9 529	7 845- 82.3
20500000 LOGICIELS INFORMATIQUE	144 447		157 447	13 000- 8.2
20510000 OUTILS DE COMMUNICATION	16 890		3 890	13 000 334.1
28050000 AMORTISSEMENT LOGICIEL	159 653		151 808	7 845- 5.1
FONDS COMMERCIAL	442 505		442 505	
20700000 FONDS DE COMMERCE	442 505		442 505	
CONSTRUCTIONS	11 432		28 033	16 601- 59.2
21350000 AAI DES CONSTRUCTIONS	166 012		166 012	
28135000 AMORT.AAI DES CONSTRUCT.	154 580		137 979	16 601- 12.0
BIENS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	93 570		82 056	11 514 14.0
21810000 INSTAL. GEN. AGENC. AMEN.	130 453		130 453	
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	18 951			18 951
21830000 MAT.DE BUREAU ET INFORMA.	194 109		169 140	24 969 14.7
21840000 MOBILIER	26 325		26 325	
28181000 AMORT DES INST. AG/AM DIV	97 997		84 452	13 546- 16.0
28182000 AMORT DU MAT. DE TRANSP.	994			994
28183000 AMORT.DU MAT.DE BUR.& INF	152 704		135 207	17 497- 12.9
28184000 AMORT DU MOBILIER DE BURE	24 573		24 204	369- 1.5
BIENS PARTICIPATIONS	709 371		628 446	80 925 12.8
26100000 PROLIB GRECO	50 979		45 979	5 000 10.8
26130000 ARIA EXPERTISE CONSEILS	358 525		576 917	218 392- 37.8
26140000 TITRES ITOOL	5 550		5 550	
26160000 TITRES HUBERT LE BAIL	82 050			82 050
26180000 PARTS CREDIT MARITIME	152			152
26181000 PART SOCIALES CMB	15			15
26182000 TITRES BPO	1 100			1 100
26190000 TITRES CABINET LEPRINCE	211 000			211 000
BIENS RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	17 850			17 850
26760000 CREANCE TITRES HUBERT LE BAIL	17 850			17 850
<b>TOTAL II</b>	<b>1 276 413</b>		<b>1 190 569</b>	<b>85 844- 7.2</b>
BIENS DE PRODUCTION DE SERVICES	380 987		302 318	78 669 26.0
34000000 EN COURS DE PRODUCTION DE	380 987		302 318	78 669 26.0
BIENS ET COMPTES RATTACHES	2 499 127		2 739 868	240 741- 8.7
41100000 CLIENTS	1 635 736		1 695 526	59 790- 3.5
41600000 CLIENTS DOUTEUX	760 301		495 998	264 303 53.2
41800000 FACTURES A ETABLIR	648 324		947 735	299 411- 31.5
49100000 PROVISION CLIENTS DOUTEUX	545 234		399 391	145 843- 36.5
BIENS CREANCES	434 330		376 426	57 903 15.3
40100001 FOURNISSEURS	5 413		1 635	3 777 230.9
44566200 TVA DED /FRAIS GX	28 748		19 631	9 117 46.4
44586000 TAXES/ CHIFFRE D'AFF/FACT	10 808		10 858	50- 0.4
45510000 C/C PROLIB GRECO	415		1 330	915- 68.7
45510700 C.C. D.L.H.	235 558		93 537	142 021 151.8
45580000 ASSOCIES C/PTE COURANT INT	5 678			5 678
46720400 CABINET DENIS			1 204	1 204- 100.0
46720500 ARIA QUIMPERLE	76 411		68 004	8 408 12.3

## DETAIL BILAN ACTIF

<b>ACTIF</b>	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/04/2012 12	30/04/2011 12	Euros	%
46720600 ATALANTE EXPERTISE	37 947	37 924	23	0.0
46721100 LM INVESTISSEMENT	1 000		1 000	
46870000 DIVERS PROD A RECEVOIR	32 351	142 303	109 952	77.2
<b>ALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>		<b>1 115</b>	<b>1 115</b>	<b>100.0</b>
50100000 PART SOCIALES CMB		15	15	100.0
50100100 TITRES BPO		1 100	1 100	100.0
<b>SPONIBILITES</b>	<b>13 319</b>	<b>9 390</b>	<b>3 929</b>	<b>41.8</b>
51211000 STE GENERALE	1 311	236	1 075	456.4
51215000 CREDIT LYONNAIS	3 634	3 064	570	18.6
51216000 CREDIT AGRICOLE	3 307	2 113	1 194	56.4
51218000 CREDIT MUTUEL LORIENT	1 539	1 979	440	22.2
51220000 BNP PARIBAS	2 103	1 975	128	6.5
51221000 C.I.O.	23	23		
51224000 CREDIT MARITIME	1 402		1 402	
<b>ARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>60 269</b>	<b>96 402</b>	<b>36 133</b>	<b>37.4</b>
48600000 CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	60 269	96 402	36 133	37.4
<b>TOTAL III</b>	<b>3 388 032</b>	<b>3 525 519</b>	<b>137 487</b>	<b>3.9</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 664 445</b>	<b>4 716 088</b>	<b>51 643</b>	<b>1.1</b>

**ATALANTE EXPERTISE CONSEILS**

482 044 468 R.C.S. RENNES

Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES

[Imprimer](#)

Les recherches effectuées sur le nom, la dénomination et l'adresse de l'entreprise ci dessus, sélectionnés par vos soins lors de la consultation du Registre du Commerce, NE REVELENT AUCUNE INSCRIPTION.

Toutefois, seul un état certifié par le Greffier peut faire foi de l'absence d'inscription.

Pour recevoir un état d'endettement délivré et certifié par le greffier

**Courrier**

Type d'inscription	Fichier à jour au
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	25/10/2012
Privilèges du Trésor Public	25/10/2012
Protêts	25/10/2012
Privilèges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	25/10/2012
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	25/10/2012
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	25/10/2012
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	25/10/2012
Déclarations de créances	25/10/2012
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	25/10/2012
Publicité de contrats de location	25/10/2012
Publicité de clauses de réserve de propriété	25/10/2012
Gage des stocks	25/10/2012
Warrants	25/10/2012
Prêts et délais	25/10/2012
Biens inaliénables	25/10/2012

■- DEBITEUR

Imprimer

**CABINET LEPRINCE ET ASSOCIES**

301 241 642 R.C.S. RENNES

Adresse : BP 70131 1 R d'Espagne 35200 Rennes

Greffé du Tribunal de Commerce de RENNES

Pour recevoir un état d'endettement délivré et certifié par le greffier

**Courrier**

Type d'inscription	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes conservées
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	25/10/2012	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	25/10/2012	-
Protêts	Néant	25/10/2012	-
Privilèges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	Néant	25/10/2012	-
<u>Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)</u>	3	25/10/2012	381 000,00 €
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	25/10/2012	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	25/10/2012	-
Déclarations de créances	Néant	25/10/2012	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	Néant	25/10/2012	-
Publicité de contrats de location	Néant	25/10/2012	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	25/10/2012	-
Gage des stocks	Néant	25/10/2012	-
Warrants	Néant	25/10/2012	-
<u>Prêts et délais</u>	Néant (sous réserve)	25/10/2012	-
Biens inaliénables	Néant	25/10/2012	-

**CABINET LEPRINCE ET ASSOCIES**

301 241 642 R. C. S. RENNES

Adresse : BP 70131 1 R d'Espagne 35200 Rennes

Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES

Imprimer



■ **NANTISSEMENTS DU FONDS DE COMMERCE OU DU FONDS ARTISANAL  
(CONVENTIONNELS ET JUDICIAIRES)**

*Ces données sont à jour en date du 25/10/2012*

Inscription du 16 mai 2003

Numéro 508

Montant de la créance : 114 000,00 EUR

Fonds de : exercice de la profession d'expertise comptable telle qu'ell ...

En date du : 09 mai 2003

Au profit de : Société coopérative BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST  
Rennes 1 Place de la Trinite 35000

Election de domicile : Sté BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST 1 place de la Trinite 35000 Rennes

Compléments : --- Observations : \* INSCRIPTION PRISE PARI PASSU AVEC LA BANQUE DE  
BRETAGNE A HAUTEUR DE 267 000 EUROS \* - Numéro d'origine de  
l'inscription au Greffe : 2003PN0508

Inscription du 16 mai 2003

Numéro 509

Montant de la créance : 173 000,00 EUR

Fonds de : exercice de la profession d'expertise comptable telle qu'ell ...

En date du : 09 mai 2003

Au profit de : BANQUE DE BRETAGNE - SIEGE -  
Rennes 18 QU Duguay Trouin 35000Election de domicile : BANQUE DE BRETAGNE - AGENCE - 18 quai Duguay Trouin BP 126 35011  
Rennes CEDEXCompléments : --- Observations : \* INSCRIPTION PRISE PARI PASSU AVEC LA BANQUE  
POPULAIRE DE L'OUEST, POUR 114 000 EUROS \* - Numéro d'origine de  
l'inscription au Greffe : 2003PN0509

Inscription du 16 mai 2003

Numéro 510

Montant de la créance : 94 000,00 EUR

Fonds de : exercice de la profession d'expertise comptable telle qu'ell ...

En date du : 09 mai 2003

Au profit de : BANQUE DE BRETAGNE - SIEGE -  
Rennes 18 QU Duguay Trouin 35000Election de domicile : BANQUE DE BRETAGNE - AGENCE - 18 quai Duguay Trouin BP 126 35011  
Rennes CEDEXCompléments : --- Observations : \* INSCRIPTION PRISE PARI PASSU AVEC LA BANQUE  
POPULAIRE DE L'OUEST, POUR 114 000 EUROS \* - Numéro d'origine de  
l'inscription au Greffe : 2003PN0510

■ **GAGES DES STOCKS**

*Les inscriptions de gage des stocks concernant les personnes physiques (y compris les commerçants) sont prises au Greffe compétent au titre de leur domicile personnel. Pour un commerçant, nous vous invitons à consulter son adresse personnelle dans l'extrait du registre du commerce pour vous assurer qu'il n'y a pas lieu d'interroger un autre Greffe.*

■ **PRETS ET DELAIS**

*Cet état révèle les seules inscriptions de Prêts et délais inscrites au Greffe à partir du 01/05/2006*